



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Direction de la protection des
consommateurs

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 1 juin 2026

Objet : Question parlementaire n° 4141 du 26 mai 2026 de Monsieur le Député Charles Weiler concernant « Microplastiques dans les aliments pour bébés en gourdes ».

Madame la Ministre,

En date du 26 mai 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Charles Weiler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Protection des
consommateurs

(s.) Martine Hansen